

Dernier vivant (droit des enfants)

Par LAPOPO59, le 31/08/2009 à 20:37

Bonjour,

MON PERE EST DECEDEE APRES AVOIR FAIT UN CONTRAT VIVANT TOUT TENANT AVEC MA MERE, AUJOURD HUI NOUS VENONS DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE, AVEC LA NOTAIRE.

MA MERE A VENDU LA MAISON AU PRIX DE 240 000E ET NOUS AVONS DROIT MOI ET MA SOEUR QU A 18 000E CHACUNE JE ME DEMANDER SI CETAIT NORMALE . JE TROUVE NOTRE SOMME RIDICULE COMPARER AU 204 000E DE MA MERE . MERCI DE ME REPONDRE